

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

## Conseillers en exercice :

58

## Conseillers présents :

43

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

3

## Conseillers représentés :

11

## Total votants :

57

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2022 à 18H30****Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président**Date de la convocation :** 25 janvier 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1<sup>er</sup> février 2022 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

**Conseiller.e.s présent.e.s :**

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Atlantique DE LAVERNAY, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

**Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :**

Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE  
Maryse BARGE à Olivier CHAMBON  
Mohamed OULABBI à Catherine MAZELLIER  
Ghislaine DUBIEN à Philippe CAYRE  
Jany BROUSSE à Christiane SAMSON  
André DEBOST à Bernard VIGNAUD  
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER  
Rachel BOURNIER à Stéphane RODIER  
Hélène BOUDON à Martine MUNOZ  
Didier STURMA à Isabelle FUREGON  
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

**Conseillers absents excusés :** Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Serge FAYET

**Conseillers suppléants ayant voix délibérante :** Alain DESCOLS, Christophe DOS SANTOS, Marc BONNOT

**Secrétaire de séance :** Olivier CHAMBON

**CRÉATION DE DEUX EMPLOIS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF  
ADULTES RELAIS**

*Rapporteur : Philippe BLANCHOZ, Vice-Président*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** le Code du Travail article L5134-100 et suivants et R 5134-145 et suivants ;  
**Vu** le décret n°2013-14 modifié du 15 janvier 2013 relatif au montant de l'aide financière de l'Etat du dispositif adultes-relais dans le cadre de la politique de la ville.

**Considérant** que le contrat adultes-relais permet à certaines personnes éloignées de l'emploi d'assurer des missions de médiation sociale et culturelle de proximité, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée. Leur plus-value réside dans leur connaissance fine des acteurs du territoire, leur aptitude à entrer en relation avec les personnes isolées et leur capacité à réinstaller une communication entre les personnes ou entre les personnes et les institutions.

La création de deux postes adultes-relais fait l'objet d'une convention préalable entre la collectivité et l'Etat. La convention doit comporter une obligation de formation et de facilitation du parcours professionnel pour aider à sa mobilité et à son retour à l'emploi.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la création de deux emplois dans le cadre d'un contrat d'insertion sur le dispositif adultes-relais ;
- **Autorise** le Président à signer la convention avec l'Etat ;
- **Inscrit** au budget les crédits nécessaires au recrutement de deux agents en contrat adultes-relais.

TOTAL VOTANTS : 57

Conseillers présents : 46

Représentés : 11

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 57

Pour : 57

Contre :

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

**Le Président,**

**Tony BERNARD,**  
Maire de Châteldon

